

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la REUNION du jeudi 07 avril 2011

L'an deux mille onze, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 31 mars 2011, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ROUSSEL, jeudi 07 avril.

PRESENTS : Messieurs François ROUSSEL, Serge FAURE, Gérard GOURAUD, Gérard PEGORIE, Frédéric BESSE, Jean Claude COUDERT, Jacques LARGE, André MALBEC, Fabien MESPOULEDE, Roger PETIT, Jean Philippe REMY, Mesdames, Jeannine FRENTZEL, Michèle LE GUEN, Paulette SICRE DOYOTTE, Valérie BARNERIAS, Laurence BASTIDE, Arlette BELLINA, Géraldine JAHAN, Nathalie LAFON, Jeannine VALADE,

ABSENTS et EXCUSES : Messieurs Thomas CAMBOU, Fabien MESPOULEDE, Madame, Hafida CRAMPE,

lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice et peuvent délibérer conformément aux dispositions de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Madame Michèle LE GUEN a été élue secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

I - Présentation Compte Administratif, pour l'exercice 2010, de la commune, de la zone d'activité de la Jaubertie et du service assainissement

II - Fiscalité : vote des taux d'imposition des taxes directes locales

III - Présentation et vote du Budget 2011, commune, zone d'activité de la Jaubertie et service assainissement

IV - Compte rendu des chantiers en cours

V - Questions diverses

1 – Affaire DETABLE – paiement d'une partie des investissements réalisés sur le logement

2 – Mise en gestion du restaurant – contrat de gérance dans l'attente de la procédure de délégation de service public en cours de préparation

2011 – 07/04 - I – Présentation Compte Administratif, pour l'exercice 2010, de la commune, de la zone d'activité de la Jaubertie et du service assainissement
--

Madame Jeannine VALADE, doyenne d'âge assure la présidence de l'assemblée et donne lecture du compte rendu financier de l'exercice 2009 établi par le Maire :

Budget principal – Résultats de l'exercice

Section de Fonctionnement			
Total Dépenses :	2 321 632,10	Total Recettes :	2 802 627,54
		Excédent :	480 995,44
Section d'Investissement			
Total Dépenses :	1 823 836,62	Total Recettes :	1 717 862,01
déficit :	105 974,61		

Budget principal – Résultats d'exécution

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2009	Part affectée à l'investissement Exercice 2010	Résultat de l'exercice 2010	Résultat de Clôture 2010
Investissement	+ 659 885,79	0,00	- 105 974,61	553 911,18
Fonctionnement	+ 401 550,75	401550,75	480 995,44	480 995,44
Total	1 061 436,54	401550,75	375 031,83	1 034 906,62

Budget du Service Assainissement – Résultats de l'exercice

Section d'exploitation			
Total Dépenses :	36 947,09	Total Recettes :	240 624,39
		Excédent :	203 677,30
Section d'Investissement			
Total Dépenses :	342 814,92	Total Recettes :	370 426,06
		Excédent :	27 611,14

Budget du Service Assainissement – Résultats d'exécution

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2009	Part affectée à l'investissement Exercice 2010	Résultat de l'exercice 2010	Résultat de Clôture 2010
Investissement	- 51 383,59	0,00	27 611,04	- 23 772,45
Fonctionnement	883 053,85	239 501,74	203 677,30	847 229,41
Total	831 670,26	239 501,74	231 288,34	823 456,96

Budget de la zone d'activité de la Jaubertie Nord – Résultats de l'exercice

Section d'exploitation			
Total Dépenses :	32 993,79	Total Recettes :	32 993,79
Section d'Investissement			
Total Dépenses :	32 993,79	Total Recettes :	50 000,00
		Excédent :	17 006,21

Budget de la zone d'activité de la Jaubertie Nord – Résultats d'exécution

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2009	Part affectée à l'investissement Exercice 2010	Résultat de l'exercice 2010	Résultat de Clôture 2010
Investissement	0,00	0,00	17 006,21	17 006,21
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	17 006,21	17 006,21

lesquels sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur Bruno ARCHAMBAUT de VENCAY, receveur municipal a donné connaissance des comptes de gestion pour de même exercice 2010; ceux-ci, conformes aux comptes administratifs, sont également approuvés à l'unanimité.

2011 – 07/04 - II – Fiscalité : vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de maintenir les taux des taxes directes locales pour 2011 comme suit :

Taxe d'habitation.....	18,54%
Taxe foncière sur les propriétés bâties.....	13,44 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties.....	94,37 %
CFE (cotisation foncière des entreprises).....	20,52 %

III – 1 Commune

Ce projet de budget, qui reprend l'intégralité des résultats de l'exercice précédent, s'équilibre de la façon suivante :

	Section de fonctionnement			Section d'Investissement			
	Crédits de l'exercice	Résultat Reporté	Cumul section	Opérations de l'Exercice	Restes à Réaliser	Résultat Reporté	Cumul Section
Dépenses	2 654 013,00		2 687 876,00	1 780 336,62	635 248,00		2 415 584,62
Recettes	2 654 013,00		2 687 876,00	1 861 673,44		553 911,18	2 415 584,62

Pour la section d'investissement, les opérations d'investissement programmées seront financées par l'autofinancement dégagé d'un montant de 1 315 576 € et le solde par un emprunt de 670 000 euros (ce qui représente environ une annuité de 62 000 € au taux maximum de 4,5 %) : le détail en est le suivant

Programmes ou Opérations	Montants
11 – STADE	271 398
12 - CAMPING	73 391
13 - PATRONAGE	311 805
14 – PARKING DE L'ECOLE MATERNELLE	80 000
16 – SITE MARBOT	500 000
18 – MOBILIER MATERIEL	49 459
20 – PLANTATIONS	10 000
21 – BATIMENTS COMMUNAUX	72 850
22 – MAIRIE	7 507
23 – ECOLE PRIMAIRE	52 573
24 – ECOLE MATERNELLE	18 000
25 – GYMNASSE	12 000
26 – VOIRIE	102 411
28 – AMENAGEMENT PLACE DU CHAPDAL	72 049
31 – BOULODROME	11 526
33 – CRECHE	30 000
34 – BASE DE LOISIRS	13 300
35 – SALLE DE PLANEZE	55 000
37 – SALLE RUE ARNAUD YVAN DE LAPORTE	6 000
44 – HALLE	10 000
47 – EGLISE PRESBYTERE	50 000
55 – ACQUISITION de TERRAINS	20 000
66 – CIMETIERE	71 900
78 – ESPACE SOLIDARITE EMPLOI	5 706
87 – ETANG DE LA DOUBLE	11 806
91 – ECLAIRAGE PUBLIC	9 000
92 – CENTRE MULTI-MEDIA	37 895
93 – EAUX PLUVIALES	20 000
<u>TOTAL GENERAL DES INVESTISSEMENTS 2011</u>	1 985 576 €

III – 2 - Service assainissement

Ce projet de budget, qui reprend l'intégralité des résultats de l'exercice précédent, s'équilibre de la façon suivante :

Section d'exploitation				Section d'Investissement			
	Opérations de l'exercice	Résultat Reporté	Cumul Section	Opérations de l'exercice	Résultat Reporté	Restes à réaliser	Cumul Section
Dépenses	605 605,71	-----	605605,71	1 087 907,43	23 772,45	342 814,92	1 454 494,80
Recettes	241 883,39	363 722,32	605605,710	1 084 068,80		370 426,00	1 454 494,8

Les investissements 2011 porteront sur la création d'une 13^{ème} tranche de travaux sur le réseau d'évacuation des eaux usées et concerneront la desserte du secteur de Villeverneix.

III - 3 – zone d'activité de la Jaubertie Nord

Ce projet de budget, s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement			Section d'Investissement		
	Opérations de l'Exercice	Cumul Section	Opérations de l'Exercice	Résultat reporté	Cumul Section
Dépenses	1 749 502,00	1 749 502,00	1 142 117,00		1 142 117,00
Recettes	1 749 502,00	1 749 502,00	1 125 110,79	17 006,21	1 142 117,00

2011 – 07/04 - IV – Compte rendu des chantiers en cours

IV – 1 – Bibliothèque

Les travaux sont achevés, la nouvelle Bibliothèque a ouvert ses portes au public depuis le 05 avril. Il reste maintenant à terminer l'arborisation du parc, la signalétique extérieure ainsi que l'équipement audio et vidéo.

Monsieur ROUSSEL tient à témoigner à Monsieur Daniel BEAUVOIS, de toute sa gratitude pour son concours dans le projet d'aménagement paysager du parc.

IV – 2 – Zone d'activité de la Jaubertie

Les études avec les équipes de maîtrise d'œuvre se poursuivent.

Concernant les achats des terrains nécessaires, Monsieur ROUSSEL fait le point sur la procédure du droit de préemption urbain exercé en vue des acquisitions des terrains propriété de Madame DUCHEZ née DUNOYER Marie Claude, et donne le compte rendu de l'audience tenue sur place en vue de la fixation judiciaire du prix.

Pour cette discussion, Monsieur Frédéric BESSE s'est retiré de la séance, sa famille étant concernée par les transactions réalisées pour démarrer l'opération.

Le conseil municipal maintient son offre pour l'acquisition des parcelles au prix de 7 € le m² : le prix sera définitivement fixé lors de l'audience au Tribunal de Grande Instance fixée mercredi 1^{er} juin prochain.

2011 – 07/04 - V – Questions diverses

V – 1 – Affaire DETABLE – paiement d'une partie des investissements réalisés sur le logement

Le maire rappelle les décisions prises et validées lors de la dernière séance de conseil municipal concernant le périmètre d'affermage du camping.

L'activité camping étant uniquement localisée sur la rive droite de la rivière Isle, et la rive gauche étant réservée aux activités ludiques avec la base de loisirs, la base de bateaux électriques et à l'activité bar-restaurant, la collectivité et le délégataire Monsieur Jean Michel DETABLE ont convenu de modifier le périmètre de l'affermage et de scinder l'exploitation en deux activités et deux contrats distincts à compter du 1^{er} juin 2011 :

- l'activité camping sur la rive droite de la rivière Isle
- l'activité base de loisirs avec service bar-restaurant sur la rive gauche de la rivière Isle

Du fait de cette réorganisation, constituée par l'abandon des locaux de la rive gauche (appartement, bar, restaurant, base de loisirs) les matériels financés par le délégataire doivent faire l'objet d'une reprise par la commune dans les conditions prévues dans le contrat.

Ainsi sont concernés des matériels pour une valeurs totale de 9943,98.

Après délibération à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide que les investissements qui ont été réalisés par le délégataire et en accord avec la collectivité, seront rachetés par la collectivité au prix de 4 972 €,

V – 2 – Mise en gestion du restaurant – contrat de gérance dans l'attente de la procédure de délégation de service public en cours de préparation

Du fait de la scission des activités, comme développé précédemment, le maire fait part de la proposition présentée par la EURL JEANI représentée par son gérant, Monsieur Jean Marc VERGNAUD, de prendre en gérance l'exploitation de l'activité base de loisirs avec service bar-restaurant sur la rive gauche de la rivière Isle, à compter du 15 juin 2011 et pour une durée maximum de trois années.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de consentir la location des locaux des installations présentes sur la rive gauche de la rivière Isle,
 - salle de bar restaurant avec Licence IV
 - cuisine pour la restauration,
 - appartement de type F3,
 - aire de jeux dite « base de loisirs » avec ses équipements
 - base de location de bateaux électriques,
- de fixer le montant de la location au prix de 500 € mensuels

Toutefois la convention de location prendra fin obligatoirement à la date de prise d'effet de la procédure de délégation de service public en cours pour l'affermage des installations objet de la présente délibération, quel que soit le délégataire retenu par la collectivité.

V – 3 – Vidéo protection des lieux publics – demande de subvention dans le cadre du FIPD

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des dispositions concernant l'utilisation des crédits du FIPD 2011,

- considérant que la vidéo-protection a pour objectif de prévenir les atteintes aux biens et de lutter contre la délinquance et les incivilités,
- considérant que le projet de mise en place d'un système de vidéo protection sur les lieux publics de la commune, entre dans la catégorie des projets éligibles à ce titre pour l'exercice 2011,

Décide à l'unanimité des membres présents, d'approuver le projet de mise en place d'un système de vidéo protection sur les différents bâtiments et espaces publics suivants, tel qu'il lui a été présenté :

- résidence pour personnes âgées
 - bibliothèque et ses abords
 - halle couverte en centre bourg
 - base de loisirs
 - stade – local de rangement (en complément de l'existant)
- d'accepter le coût prévisionnel de l'équipement pour un montant H.T. de 38 237 €
- de solliciter pour le financement de cette opération, une participation au titre des crédits du FIPD, volet vidéo protection,
- de donner pouvoir au Maire pour poursuivre l'opération et solliciter une subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

Extrait du registre des délibérations affiché le 30 mai 2011